

La paie

Salarier en toute sécurité



Au fil des négociations et des avancées sociales, la paie s'est complexifiée, en particulier dans le domaine du spectacle vivant. A quoi correspondent les cotisations ? Quelle différence existe-t-il entre les plafonds URSSAF et AUDIENS ? Comment différencier les statuts d'artiste et de technicien ? Quelles sont les règles d'application des abattements et leurs conséquences ? Cette formation détaille les logiques qui sous-tendent les calculs et précise les modes de déclaration.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- lire et interpréter un bulletin de paie
- exécuter les paies en conformité avec les obligations légales et réglementaires
- rédiger un bulletin de paie et calculer le salaire net
- renseigner les bordereaux de versement des cotisations

A l'issue de cette formation, la structure ou la compagnie maîtrisera les étapes de l'élaboration de la paie et limitera les risques associés à de mauvais calculs ou paramétrages.

■ Publics

Cette formation s'adresse aux personnes en charge de la paie, qu'elles la réalisent elles-mêmes ou qu'elles la sous-traitent à un prestataire extérieur.

■ Parcours

La plupart des personnes qui suivent cette formation choisissent aussi *Administration du personnel et Engager des artistes étrangers*.

Les contenus de cette formation recourent partiellement ceux d'*Engager et payer un intermittent du spectacle*.

■ Méthodes

Cette formation pose la spécificité de la paie dans le domaine du spectacle vivant. Elle articule des apports de connaissances à des mises en application lors d'exercices sur la vérification de bulletins de salaire, sur le calcul des plafonds et sur le renseignement des bordereaux.

■ Documentation

La documentation pédagogique remise aux participants est composée de fiches techniques et d'exemples de paie accompagnés de la liste des taux à jour à la date de la formation.

■ Evaluation

Une attestation de formation est délivrée à chaque participant à l'issue du module.



Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Déterminer le profil du salarié

Procéder à la déclaration unique d'embauche

Rédiger le bulletin de paie

le brut et le brut abattu
les assiettes forfaitaires
le plafond de la Sécurité sociale
les plafonds AUDIENS
les taux des cotisations
les taux particuliers en retraite et en prévoyance selon les conventions collectives
les charges salariales et les charges patronales

Prendre en compte les obligations conventionnelles

le maintien de salaire en cas d'arrêt de travail
les spécificités liées à l'application des accords collectifs

Etablir les bordereaux récapitulatifs des cotisations

le bordereau URSSAF
le décompte des cotisations AUDIENS
le bordereau ASSEDIC pour les intermittents
le bordereau des Congés Spectacles
les bordereaux récapitulatifs annuels

Renseigner les documents annexes

l'attestation employeur mensuelle (AEM)
le certificat d'emploi Congés Spectacles
le certificat de travail

Anticiper la dématérialisation des déclarations

les DUCS
la future DSN



Responsable pédagogique

Pascal Foy

Cycle de 3 jours - 18 heures

En Guadeloupe - lieu à déterminer



22 rue de Picardie - 75003 Paris
Tél : 01 48 87 58 24
Fax : 01 48 87 65 16
www.agecif.com

Contact pour l'inscription
Mél : formation@agecif.com